



INSCRIPTION A UN STAGE DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE

Dates choisies : _____

- La formation a une durée fixe de 14 heures en présentiel : 8h15-12h30 / 13h30-16h30
- Lieu du stage : Maison Diocésaine de Bayonne - 10 Avenue Jean Darrigrand, 64100 Bayonne
- **COÛT DU STAGE: 250 € TTC – Agrément R20 064 0002 0**

NOM D'USAGE:

NOM DE NAISSANCE :

PRENOM :

Cas n°1 – Stage volontaire
Récupération de 4 points.

Cas n°2 – Stage obligatoire (jeune conducteur)
Obligation imposée par lettre 48N - Récupération de 4 points.

Cas n°3 – Stage alternatif
Sur proposition des forces de l'ordre ou du procureur de la République. Il met fin à toute poursuite judiciaire ou pénale, il ne donne pas droit à une récupération de points.

Cas n°4 – Stage pénal
Sur décision de justice. Il est obligatoire et il ne donne pas droit à une récupération de points.

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

TEL : MAIL :

NE(E) LE A DEPARTEMENT

NUMERO DE PERMIS :

DEPARTEMENT DE DELIVRANCE :

Fait à, le

Signature :



Conditions spécifiques de vente des stages de sensibilisation à la sécurité routière v21.04.22

Ces conditions de vente se substituent et complètent les conditions générales de vente disponibles sur le site www.ocef.fr

L'annulation du stage peut être effectuée sans frais jusqu'à 10 jours ouvrables avant la date du stage.
Si l'annulation du stage intervient entre 10 jours et 7 jours ouvrables avant la date du stage : 70€ seront retenus.
Si l'annulation du stage intervient dans les 7 jours ouvrables avant la date du stage, le prix de la formation restera entièrement du soit 250 €. Dans ce cas, le prix d'une réinscription est fixé à 150€ au lieu de 250€.
Si l'annulation du stage est du fait de l'O.C.E.F., il sera proposé une autre date de stage ou le remboursement de la totalité de la somme versée.

Le changement de date du stage, à l'initiative du stagiaire, peut être effectué à tout moment mais dans certaines conditions :

Jusqu'à 10 jours ouvrables avant la date du stage, le transfert peut être effectué sans frais.

Entre 10 jours ouvrables et 7 jours ouvrables avant la date du stage, le transfert n'est accepté que si un candidat de remplacement est sur liste d'attente.

Dans les 7 jours ouvrables avant la date du stage, il n'y a aucune possibilité de changement.

Le changement de date du stage à l'initiative de de l'O.C.E.F donnera lieu à un report de date ou un remboursement intégral.

En cas d'absence le jour du stage quelle qu'en soit la cause à l'exception d'un cas de force majeure (1), le prix de la formation reste entièrement dû et le stage ne sera pas validé par une attestation.

Il en est de même en cas d'absence en cours du stage. Dans ce cas, le stage ne sera pas validé par une attestation et la formation sera entièrement due.

Si l'absence est totale ou partielle, la participation à un deuxième stage sera de 150€ au lieu de 250€.

(1) cas de force majeure : hospitalisation du stagiaire, décès du conjoint, d'un enfant, de la mère ou du père.
L'original d'un justificatif sera exigé.

NOM : PRENOM :

Fait à, le

Signature :

MERCI DE RETOURNER LE DOSSIER COMPLET, uniquement par VOIE POSTALE :
O.C.E.F. Formations – HARITZA – QUARTIER HASQUETTE – 64240 HASPARREN

Documents à joindre à votre demande :

- Dossier d'inscription complet – toutes les pages doivent être complétées
- Conditions spécifiques de vente signées
- Copie recto-verso de votre **Carte d'identité**
- Copie recto-verso de **votre Permis de Conduire**
- Copie de la lettre 48N le cas échéant
- Copie des documents des forces de l'ordre ou du tribunal le cas échéant
- Règlement de 250 € par chèque à l'ordre de O.C.E.F.
- Justificatif de domicile

Le cas échéant, des informations ou des documents complémentaires peuvent vous être demandés par l'O.C.E.F.